Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260309-2026_03_22-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 9 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Saint Jean Sur Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FAUVEL Marc, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : M. FAUVEL Marc, Maire, Mme BASLÉ Marie-Pierre, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, Mme BÉDIER Mélanie, M. BOURGES Benoît, Mme CRESPEL Annick, Mme DESCHAMP-POZZAN Sandrine, M. JEULAND Philippe, M. LE FAOU Frédéric

Absents excusés : M. MESTRARD Emmanuel, Mme TRAVERS Patricia

A été nommé(e) secrétaire : LEBRETON David

2026-03-22 – Rénovation de la salle polyvalente - Lot N°10 (Revêtements sols durs-Faïence) : Avenant N°2

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation de la Salle Polyvalente, UN devis a été transmis par l'entreprise BARBOT titulaire du lot n°10 « Revêtements sols durs-Faïence) ». Ce devis représente une moins-value totale de 1 639.86 € T.T.C. Il est donc nécessaire de prendre un avenant.

Cet avenant a, de ce fait, une incidence financière sur le montant du marché de l'entreprise BARBOT.

Nouveau montant du marché :

* Taux de TVA : 20%
* Montant H.T. : 7 860.67 € H.T.
* Montant T.T.C. : 9 432.80 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant N°2 de l'entreprise BARBOT pour un montant de - 1 6939.86 € T.T.C. et autorise Mr Le Maire à le signer.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/03/2026

Le Maire
Marc FAUVEL

MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-VILAINE (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
LEBRETON David